



SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS DE PREFECTURES

Paris, le 09/06/2015

FLASH INFO

Dans le cadre du comité technique spécial des préfectures qui s'est tenu, ce jour, Monsieur le ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE a décliné devant les représentants des organisations syndicales dont FO PREFECTURES les grandes lignes de la réforme qui sera engagée avec la revue des missions et les conséquences de la réforme territoriale de son ministère.

En préalable, il a tenu à réaffirmer que son ministère n'est pas uniquement le ministère de la police et de la gendarmerie, les préfectures en font aussi partie intégrante. Cependant, son ministère doit prendre part aux efforts demandés en matière de restrictions budgétaires tout en soulignant les évolutions nécessaires. Il a reconnu les limites de la « politique du rabot » en matière d'effectifs. Seules les marges de manœuvre sont dans la réforme avec une organisation différente a-t' il déclaré.

Le ministre a également souligné qu'une réforme se conçoit, et se met en perspective avec une méthode et du dialogue social. Dans la perspective des nouvelles régions, instruction sera donnée notamment aux préfets pour un équilibre entre les anciennes capitales régionales.

Il a annoncé une nouvelle génération de préfectures avec des missions prioritaires dont certaines concerneront la sécurité civile, l'expertise et le contrôle de légalité, la lutte contre la fraude, la coordination territoriale des politiques publiques. D'autres devront être exercées avec de nouvelles modalités en particulier la délivrance des titres hors service des étrangers. Pour ce faire, le ministre compte annoncer un plan de requalification des emplois dont l'ingénierie territoriale en s'appuyant sur un dispositif RH affiné localement par les préfets qui ne devrait, d'après lui, déboucher que sur des mobilités fonctionnelles des agents des préfectures.

A été annoncée la création de sept groupes de travail : titres, sécurité et pilotage local, expertise juridique et contrôle de légalité, lutte contre la fraude, politiques interministérielles, et groupe RH qui devront rendre leurs conclusions avant la fin de l'année en vue de la nouvelle Directive Nationale d'Orientation (DNO).

Pour sa part, et face aux réformes engagées, FO PREFECTURES est le seul syndicat a avoir demandé pour cette année au ministre une augmentation du régime indemnitaire ainsi qu'un plan de requalification de tous les agents avec un passage de la catégorie C en B et de B en A pour compenser les efforts qui seront exigés des filières administratives et techniques.

Syndicat National FO PREFECTURES



BP 646-08
75367 Paris Cedex 08



+33 01 40 07 62 91 (92)



fo-prefectures@interieur.gouv.fr



FO Prefectures



@fopref



www.fo-prefectures.com

